

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT
Cédric LAPRUN à Bernard UTHURRY
Dominique FOIX à Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA à Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Marylise GASTON à Jean-Etienne GAILLAT
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Christine CABON suppléante de Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

REÇU

RAPPORT N° 150623-24-SPANC- le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

SPANC : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. LABARTHE rappelle que par délibération du 28 avril 2011, le Conseil Communautaire avait décidé de confier à l'entreprise LAGUN (sous-traitant MILLAN) l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le marché signé avec l'entreprise le 3 août 2011 prévoyait une durée de 3 ans. Il a été reconduit pour une année supplémentaire par avenant du 15 juillet 2014.

Ce type de prestation ayant donné satisfaction tant auprès des usagers que du service, il est proposé de lancer une nouvelle consultation dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, selon la procédure des marchés à bons de commande, sur les mêmes bases que la précédente mais qui intégrera le territoire de la Vallée d'Aspe.

Il est important de rappeler que le SPANC a mis en œuvre cette mission facultative d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec un objectif double :

- Répondre aux attentes des usagers qui souhaitent bénéficier de prestations organisées à un tarif préférentiel
- Assurer un suivi des installations et le traitement des effluents.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer le marché à bons de commande avec le prestataire qui aura présenté la meilleure offre économique
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les usagers
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE